   

----------------

**Projet d’Appui aux Initiatives de Co-développement économique local dans la région de Sédhiou - Phase 2 (PAICODELS 2**) mis en œuvre dans le cadre du

**Programme Mondial OIM-PNUD « Migration For Sustainable Development » (M4SD),** au Sénégal.

-----------------

***En partenariat avec*** :

**** 

**Collectivités Territoriales de la région de Sédhiou**

--------------------------------------------

**Termes de Référence (Tdrs) de l’AMI pour la sélection et le financement de projets de migrants de la région de Sédhiou**

***Octobre 2021***

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La région de Sédhiou compte une population estimée à 553 006 habitants en 2019, selon les projections de l’Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), dont 62 % ont moins de 25 ans. La majorité de la population vit en milieu rural. La mobilité humaine est une constante dans l’histoire de la région, alors que l’on évoque les phénomènes d'immigration, d'émigration ou de transit. Sédhiou accueille ainsi des ressortissants des régions et pays voisins tandis que les autochtones émigrent vers des destinations variées tant en Afrique (Gambie, Guinée-Bissau, etc.) qu’en Europe (France, Espagne, Italie, etc.).

Les ressortissants de la région de Sédhiou sont souvent organisés en associations de développement. Celles-ci conservent des liens privilégiés avec leur territoire d’origine et contribuent au développement de Sédhiou à travers diverses réalisations (construction de salles de classe, centres de santé, etc.). En outre, les ressortissants transfèrent régulièrement des fonds à leurs familles et initient des projets économiques dans la région (petites entreprises, aménagements agricoles, embouches bovines et ovines, banques de céréales, etc.). Bien que la région de Sédhiou soit considérée comme l’une des plus concernées par les phénomènes migratoires au Sénégal, l’ampleur de ces derniers et leur impact restent encore peu connus.

Ainsi, l’objectif global du Projet d’Appui aux Initiatives de Co-développement économique local dans la région de Sédhiou – Phase 2 (PAICODELS 2) est d’exploiter les avantages du développement de la migration et d’en réduire les effets négatifs pour les communautés d’accueil et d’origine, les migrants et les membres de leurs familles.

Le projet s’appuiera sur ce qui a été appris et réalisé jusqu’à présent dans les phases précédentes (avec le PAICODELS 1) ainsi que sur les outils et les leçons tirés de l’Initiative conjointe pour les Migrations et Développement (ICMD).

L’une des leçons majeures apprises est que les entrepreneurs migrants ont besoin d’être formés et informés avant d’être financés. Cet aspect a été pris en compte dans le cadre du PAICODELS 1 et du Projet HOM/ID (Help Office for Migrants/Investissement et Développement). Des formations en création/gestion d’entreprise (formalisation, gestion administrative et financière) ont été organisées, des études (secteurs porteurs, services financiers décentralisés…) ont été réalisées au profit notamment de certains entrepreneurs migrants.

Dans le cadre du PAICODELS 2, récemment, une première session de formation sur l’élaboration d’un business plan a été organisée au profit de 20 migrants de la région de Sédhiou. L’objectif était de permettre aux entrepreneurs migrants de maitriser les bases d’élaboration d’un business plan.

Le projet a également prévu un fonds pour soutenir les activités de migrants. Un appel à manifestation d’intérêt (AMI) sera lancé au profit des migrants. C’est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour définir les modalités et critères d’attribution du fonds aux bénéficiaires.

1. **OBJECTIFS DE L’AMI**

Objectif général : Encourager/Soutenir les initiatives socioéconomiques des jeunes de la région et des entrepreneurs migrants de la région de Sédhiou.

**Objectif spécifique 1** : Subventionner au moins dix (10) jeunes et/ou groupements de jeunes, migrants ou potentiels migrants porteurs de projets économiques ou mettant déjà en œuvre des projets qui nécessitent un renforcement ; la subvention peut servir également de contrepartie dans le cadre de co-financement avec d’autres dispositifs de financement de projets de jeunes et/ou de migrants présents dans la région.

**Objectif spécifique 2** : Promouvoir l’emploi local dans la région de Sédhiou en favorisant la création d’environ cinquante (50) emplois directs et cinq cents (500) emplois indirects.

**Objectif spécifique 3** : Encourager les jeunes de la région de Sédhiou à mener des activités durables génératrices de revenus dans leur localité d’origine.

1. **RESULTATS ATTENDUS**

* Au moins dix (10) jeunes et/ou groupements de jeunes, migrants ou potentiels migrants porteurs de projets économiques sont subventionnés ;
* L’emploi local est promu dans la région de Sédhiou et environ cinquante (50) emplois directs et cinq cents (500) emplois indirects sont créés ; et
* Les jeunes de la région de Sédhiou sont conscients de l’importance de mener des activités durables génératrices de revenus dans leur localité d’origine.

1. **MONTANTS DES SUBVENTIONS**

* Montant minimum : sept cent cinquante mille francs CFA (750 000 FCFA)
* Montant maximum : deux millions francs CFA (2 000 000 FCFA)

1. **CRITERES D’ELIGIBILITE**
   1. **Pour le porteur**

* Etre un jeune ou un migrant (de retour, retourné, double espace) originaire de la région de Sédhiou ;
* Avoir (eu) une expérience ou une activité économique en cours nécessitant un renforcement et/ou une forte motivation à réaliser son idée de projet ;
* Etre un migrant ou un jeune engagé dans le développement de sa localité d’origine ;
* Avoir participé à la formation organisée dans le cadre du projet, sur l’élaboration du business plan serait un atout ;
* Être disponible et disposé à participer, selon le besoin, aux différentes rencontres qui seront organisées dans le cadre du projet ;
* Etre toujours disposé à recevoir l’équipe de projet et les différentes missions de suivi ;
* S’engager à ne pas détourner les fonds alloués et de ne pas faire un détournement d’objectif ;
* S’engager à rembourser les fonds lorsqu’un détournement de fonds ou d’objectif est constaté.
  1. **Pour le projet ou microprojet**
* Se localiser dans la région de Sédhiou ;
* Être financièrement et techniquement réalisable ;
* Etre un projet ou microprojet en cours nécessitant un renforcement ;
* Avoir une rentabilité financière, économique et être viable ;
* Dont le site ne fait pas l’objet de litige foncier, donc montrer toute documentation pouvant éclairer les membres du Comité ;
* Avoir un objet licite.

**NB :** Bénéficieront d’une attention particulière, projets ou microprojets d’agriculture intégrée qui tiennent en compte les techniques agro-écologiques, les projets ou microprojets respectueux de l’environnement, les projets ou microprojets employant/proposant d’employer des jeunes et femmes, les projets ou microprojets proposant un co-financement avec d’autres Projets et Programmes intervenant au niveau local.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

1. **PROCEDURE DE SELECTION**
2. **Validation des différents documents relatifs à la présélection et à la sélection des projets ou microprojets, par le Comité mis en place**

Pour rappel, il est mis en place un **Comité restreint de présélection et de sélection des projets ou microprojets**, agissant au nom du Comité de suivi du PAICODELS 2. Il est composé de l’ARDS, du Grdr, de l’EMDS, de l’OIM (bureau de Kolda) et de toute autre personne ressource ou morale dont la compétence est avérée en la matière. Il est présidé par le Directeur de l’ARDS.

Sa mission est de recevoir les demandes de financement, présélectionner et sélectionner les projets ou microprojets, proposer les choix faits au Comité de suivi du Projet présidé par le PCA de l’ARDS, assurer le suivi des bénéficiaires et communiquer sur le fonds.

1. **Lancement de l’AMI et réception des dossiers**

Le lancement de l’AMI est fait immédiatement après la validation (en ligne) des documents relatifs à la présélection et à la sélection, notamment les canevas et fiches de notation.

Après avoir bien vérifié s’il est éligible, le candidat désireux de bénéficier d’une subvention peut constituer son dossier de demande et le déposer dans les délais fixés auprès de l’ARDS (siège) ou à travers les adresses mails indiquées sur la Plateforme de l’ARDS : [www.ardsedhiou.org](http://www.ardsedhiou.org)

Le dossier comprend une fiche de renseignement (AMI) dûment remplie et une copie de la carte nationale d’identité ou du passeport pour les individuels ; pour les groupements, en plus des documents cités ci-dessus du Président ou de la Présidente, il faudra joindre les documents légaux du groupement. Une liste d’émargement est ouverte à l’ARDS à cet effet pour les jeunes, les migrants ou les groupements ayant déposé leurs dossiers individuels ou dans le cadre d’un groupement.

Il est remis une décharge de dépôt de dossier ou un accusé de réception (en ligne pour ceux qui transmettront par mail).

1. **Présélection des dossiers**

Une fois les dossiers reçus et la date butoir dépassée, une réunion du Comité de présélection et de sélection est convoquée par le Président.

Lors de la réunion de présélection, les dossiers répondant aux critères et jugés plus pertinents sont présélectionnés suivant une grille de sélection. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par téléphone.

1. **Sélection définitive des dossiers**

Les porteurs de projets ou microprojets présélectionnés sont convoqués en entretien par le Président du Comité de présélection et de sélection. Lors de cet entretien, chaque porteur passe et répond à des questions relatives à son projet et au montage budgétaire. Il sera noté suivant la grille de sélection.

À la fin des entretiens, le Comité de présélection et de sélection se réunit et procède à la sélection provisoire. Celle-ci se fait suivant une note attribuée à chaque dossier, selon le barème établi dans la grille d’évaluation des projets.

Si le Comité le juge nécessaire, il sera procédé à une visite de terrain pour mieux apprécier le projet ou microprojet présenté par le candidat.

Ces résultats sont proposés au Comité de suivi du PAICODELS 2 qui sera chargé de faire la validation finale.

Seuls les candidats retenus seront contactés.

1. **Décaissements**

Les décaissements se feront en fonction du type de projet ou microprojet à subventionner. Il peut s’agir d’un seul et unique décaissement ou de deux (02) à trois (03) tranches.

1. **ASSISTANCE ET SUIVI DES PORTEURS FINANCES**

Les bénéficiaires sont appuyés et suivis dans la mise en œuvre de leurs projets ou microprojets. Au besoin, des fiches de suivi seront élaborées et remplies périodiquement.